



Les élu-es CGT au CSAL ont boycotté le CSAL du 23 mars et sa reconvoction le 2 avril pour condamner la politique de destruction d'emplois de la DGFIP. 550 suppressions à la DGFIP dont 13 à la DiSI Nord.

À la DGFIP, changement de méthode ... mais pas de réalité : les suppressions continuent encore et encore !

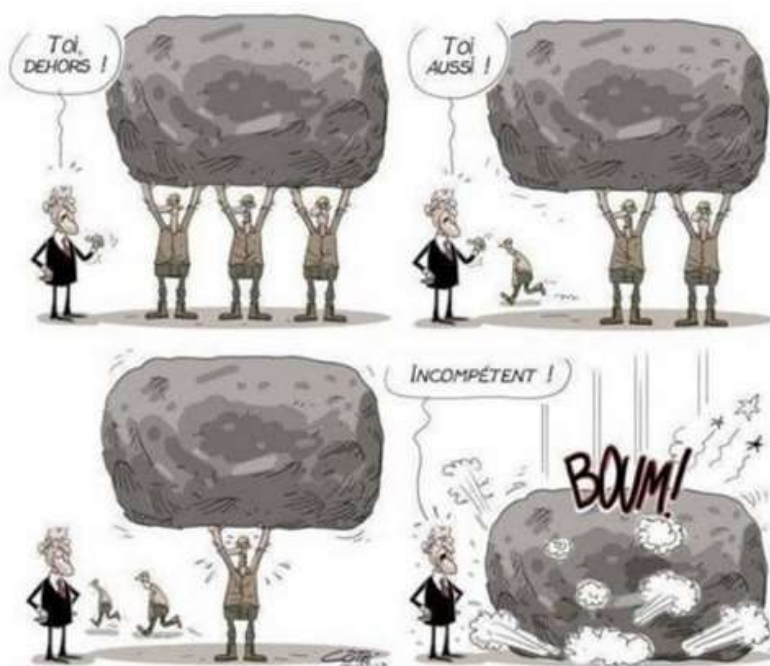
Cette année, la DG a innové en matière d'emploi : nous sommes passés d'un TAGERFIP* à un référentiel d'emplois en équivalent temps plein... Vous n'y comprenez rien : c'est volontaire et cela permet de faire disparaître d'un coup de baguette magique les emplois vacants !

Ce référentiel d'emplois en ETP est calculé à partir de "critères de charges, d'enjeux et d'environnement". **En effet la notion d'autorisations d'emploi (« chaises ») disparaît. La référence pour les effectifs de la direction sera maintenant les ETP (Equivalent Temps Plein).** Les ETP intègrent la « force de travail » des temps partiels, mi-temps thérapeutiques, cessation progressive d'activité à hauteur du temps travaillé. Exemple : lorsqu'auparavant 2 agents à temps partiel à 50 % étaient équivalents à 2 emplois, ils représenteront maintenant un seul ETP.

La « force de travail » accordée par la DG sera donc revue chaque année en nombre d'ETP. Par quelle méthode ? Mystère, selon la charge affectée ? Sûrement ! Cette déclinaison en ETP sera faite au niveau de chaque Résidence d'Affectation Nationale (département), pour chaque catégorie et qualification.

Pour 2026, la DG a fixé le nombre d'ETP pour la DiSI Nord à 436 (33 A+, 155 A, 210 B, 37 C). Le nombre d'emplois était de 449, nous perdons donc 13 emplois au titre des suppressions d'emplois de la loi de finances 2026 et de la réduction des emplois vacants (calcul de la force de travail).

Au 1^{er} janvier 2026, les emplois occupés sont de 417,2 ETP. Il reste donc 18,8 ETP vacants à la DiSI Nord.



(*) Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques

DOSSIER EMPLOI 2026 (projet de la direction)

Suite au CSAR de la DGFiP du 16 février 2026 (boycotté par les élus nationaux de la CGT Finances Publiques), le Projet de Loi de Finances 2026 et la réduction des vacances impactent les emplois de la DiSI Nord comme suit :

Inspecteur	Contrôleur	Agent
- 1	- 9	- 3

La direction de la DiSI Nord a décliné cette évolution au sein de chaque ESI et a également décidé des repyramidages, transferts ou autres redéploiements. Au final, on ne retrouve plus les chiffres du CSAR par catégorie. En effet, on passe de -1 A , -9 B, -3 C à + 8 A, -12 B et -9 C. C'est fort !

Ci-dessous, un tableau récapitulatif par ESI :

EVOLUTION DES EMPLOIS PAR ESI						
	DiSI siège	ESI Amiens	ESI Caen	ESI Lille	ESI Rouen	
A+		+ 1 IDIV HC chef d'exploitation - 1 IDIV CN chef d'exploitation		+ 1 IDIV CN chef de projet + 1 IDIV CN analyste - 1 IDIV HC analyste - 1 IDIV CN analyste		0
A		+ 1 analyste + 1 PSE	+ 1 analyste	+ 1 analyste + 1 administratif - 1 PSE - 1 chef de projet	+ 1 analyste + 4 PSE	+ 8
B	+ 1 B administratif - 1 B monitrice	- 3 PAU	- 1 programmeur + 1 PAU	- 2 programmeur - 2 PAU	- 2 programmeur - 3 PAU	- 12
C	- 1 agt traitement	- 2 PAU - 1 ag technique	- 3 PAU		- 1 PAU - 1 dactylo	- 9
solde	- 1	- 4	- 2	- 4	- 2	-13

En analysant ces chiffres par qualification, on peut constater la suppression de 13 emplois qualifiés PAU, de 5 emplois de programmeur, 1 monitrice, 1 agent de traitement, 1 dactylocodeuse, 1 chef de projet. Par contre au niveau de la catégorie A, nous avons la création de 4 qualifiés analyste et 4 PSE.

Au niveau des emplois administratifs : création d'un A et d'un B, suppression d'un C agent technique.

Nous ne pouvons que déplorer ce grand n'importe quoi où les règles semblent ne plus exister, où la direction fait ce qu'elle veut en matière de suppressions et de transformations d'emplois.

La CGT ne peut en aucun cas s'associer à cette tambouille, c'est pourquoi le boycott était pour nous une évidence.

